

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2019
sur convocation du 31 octobre 2019**

PRESENTS :

Marie-France BOUILLET, Rémi HARDY, Stéphane GRALL, Nicole ROUXELIN, Claude HARDY, Claude BAILLARD, Gérard BREHIER, Jean-Marie PINEL, Emmanuelle POUILLAIN, Angélique LORIN.

ABSENTS : Freddy GUERENDEL

ABSENTS EXCUSES : Gérard GUERIN, Valérie BAZIRE,

PROCURATION : Valérie NOUVEL a donné pouvoir à Marie France BOUILLET

Méline ILLIEN a donné pouvoir à Stéphane Grall

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Marie PINEL

.....
Madame le Maire salue l'assemblée, elle ouvre la séance et propose de passer à l'ordre du jour. Le procès-verbal de la réunion du jeudi 3 octobre 2019, n'appelant pas d'observation particulière, est signé par tous les membres présents.

| |
|---|
| 2019-11-12 01 - Vente terrains communaux : |
|---|

a - Autorisation de signature d'une promesse de vente

Madame le maire rappelle les différents échanges avec les services de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) chargés de la vente des terrains communaux cadastrés YP 6 et 13, YS 17 et YC 79, représentant une superficie totale de 7 ha 52 a 95. Elle informe que les services de la SAFER ont reçu les candidatures des agriculteurs intéressés par l'acquisition de ces terrains. La commission doit se réunir fin novembre pour statuer sur les attributions.

Madame le maire précise qu'elle a informé Monsieur Godefroy de la SAFER que la commune souhaite acheter une partie de la parcelle cadastrée YC 65, situé à côté du stade, pour une surface de 5 000 m² en vue d'agrandir le terrain d'entraînement. Ce terrain est actuellement en location. Ces éléments seront notés comme condition dans la promesse de vente. En conséquence, Madame le maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la promesse de vente avec la SAFER au prix de 70 000 euros. L'acte de vente sera ensuite signé avec Maître Tessier notaire à Ducey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

➤ **Décide de vendre pour un montant de 70 000 € les parcelles cadastrées YP 6 et 13, YS 17 et YC 79,**

➤ **Autorise le Maire à signer la promesse de vente avec la SAFER ainsi que l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à son exécution.**

Lors des échanges, une discussion a été engagée par rapport aux accès à la parcelle YC 79 située derrière le terrain de la Cuma.

b - Achat terrain pour agrandissement terrain d'entraînement du stade Raymond Beaulieu

Madame le Maire laisse la parole à Rémi Hardy, adjoint chargé des finances, qui a entrepris des négociations avec la famille Pontais pour l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée YC 65. Il informe qu'il est en cours de négociation avec le propriétaire au prix de 3 € le m².

Emmanuelle Poullain est étonnée par rapport au prix élevé pour du terrain agricole. Rémi Hardy précise que ce terrain ne sera pas utilisé comme terrain agricole mais pour une utilité publique et le propriétaire n'est pas vendeur ce qui justifie le tarif.

Emmanuelle Poullain interroge sur les travaux qui devront être effectués par la suite. Stéphane Grall annonce que des travaux de terrassement qui ne devraient pas être trop importants devront être réalisés ainsi que la mise en place de clôtures et pare-ballons.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal charge Madame le maire de faire un courrier au propriétaire de la parcelle YC 65 pour confirmer que la commune est intéressée par l'achat de 5 000 m² au prix de 3 € le M². Les frais de bornage seront à la charge de la commune.

2019-11-12 02 - Lotissement le Chant de la Pierre 2 :

➤ a/ Lancement d'une nouvelle tranche : demande étude et bornage auprès du cabinet Ségur

Lors de la dernière réunion, le conseil municipal avait décidé de lancer une étude pour aménager 3 ou 4 parcelles sur le terrain communal situé en prolongement des deux premières tranches du lotissement Le Chant de la Pierre 2. Madame le Maire annonce que Monsieur Gérard du cabinet Ségur l'a informée que la commune doit déposer un nouveau permis d'aménager pour poursuivre les constructions, les travaux de viabilisation n'étant pas réalisés.

Elle interroge les élus si la commune engage les démarches dès maintenant ou si elle attend l'installation de la nouvelle équipe aux prochaines élections municipales, sachant qu'il faut au minimum 7 mois entre la demande d'étude au cabinet Ségur et le début des travaux de viabilisation. Elle indique que si la commune engage le projet dès maintenant, il est nécessaire d'acquérir la partie constructible de la parcelle cadastrée YP 85 appartenant à Madame Renoult, propriétaire du terrain.

Lors des échanges, les élus souhaitent poursuivre les démarches dès maintenant dans le souci de proposer des terrains à construire au plus tôt. Ils font remarquer que les constructions en campagne deviennent limitées suite à l'évolution de la réglementation par rapport à l'urbanisme. Rémi HARDY, informe qu'il a échangé avec Madame Renoult. Elle serait consentante pour l'achat au prix de 5.60 € le mètre carré de la partie de son terrain classée en zone 1NA dans le PLU communal située en dessous du lotissement Le Chant de la Pierre 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

➤ Décide d'engager dès maintenant l'étude pour poursuivre les constructions dans le Lotissement Le Chant de la Pierre 2.

➤ Charge Madame le Maire de demander un devis au cabinet SEGUR pour réaliser l'étude, le bornage du terrain qui sera acheté à Madame Renoult et la préparation du dossier pour la demande du permis d'aménager.

➤ Décide d'acheter la partie constructible représentant environ 2,7 hectares à Madame Nicole Renoult propriétaire de la parcelle cadastrée YP 85 au prix de 5.60 € le mètre carré.

➤ Autorise le Maire à signer l'acte notarié en l'étude de Maître Polidori pour cette acquisition et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

➤ b/ Décision modificative : budget lotissement

Madame le Maire rappelle la décision du conseil municipal de demander une caution de 1 000 € aux acquéreurs à la signature de l'acte de vente des parcelles de la deuxième tranche du lotissement le chant de la Pierre 2. Celle-ci sera restituée lors du dépôt en mairie de la déclaration d'achèvement des travaux.

Il est nécessaire de prévoir au budget ces modifications au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de voter la décision modificative comme suit :

Section d'investissement

Recette : compte 165 Dépôts et cautionnement reçus 6 000 €

Dépense : compte 165 Dépôts et cautionnement reçus 6 000 €

2019-11-12 03 - Achat bande de terrain – La Quintine :

Madame le Maire informe qu'un particulier a demandé un arrêté d'alignement pour la parcelle cadastrée A 391 située à La Quintine en bordure de la VC 101 afin de réaliser une clôture en limite de sa propriété. Elle indique que lors de la recherche des limites, nous nous sommes rendu compte que la VC 101 avait une partie de son emprise sur ce terrain privé depuis longtemps. Au cours d'un échange

téléphonique début novembre, il a été convenu avec le propriétaire de lui acheter la partie empiétée au prix de 10 € le mètre carré afin de régulariser la situation et de prendre en charge les frais de bornage. Elle propose de délibérer pour acheter la bande de terrain concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

➤ **Décide d'acheter à Monsieur Lesénéchal la bande de terrain correspondant à l'emprise de la voie communale sur sa parcelle cadastrée A 391, au prix de 10 € le mètre carré et de prendre à sa charge les frais de bornage.**

➤ **Autorise le Maire à signer l'acte notarié.**

| |
|----------------------------|
| Affaires diverses : |
|----------------------------|

➤ **2019-11-12 04 - Garderie périscolaire : Ajout d'un tarif intermédiaire pour les enfants qui partent avant le goûter.**

Madame le Maire rappelle les tarifs fixés pour l'année scolaire 2019/2020 par décision du 4 juillet 2019 comme suit :

- Matin 1.24 €
- Soir 1.68 €
- Journée 2.32 €

Elle indique que le goûter est compris dans le tarif du soir. Quelques enfants sont présent peu de temps, ils quittent la garderie avant d'avoir pris le goûter. Elle propose de définir un tarif intermédiaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de fixer un tarif intermédiaire à 0.50 € le soir pour les enfants qui partiront avant le goûter.

Ce nouveau tarif est applicable à compter de la publication de la présente délibération.

Madame le Maire informe que des temps de lecture sont proposés le mardi soir par des bénévoles ainsi que des activités couture, tricot, travaux manuels le vendredi soir.

➤ **2019-11-12 05 - plantation arbres fruitiers devant l'ancien presbytère :**

Madame le Maire présente le devis établi par l'entreprise Yves Martinel pour la fourniture et la plantation de palmettes Verriers le long du mur situé à droite du terrain pour un montant de 2 267.50 € Hors Taxes soit 2 721 € TTC. Le Conseil Municipal retient ce devis.

Madame le maire est autorisée à signer ce devis en vertu de la délibération qui lui a été donnée par délibération du 15 mai 2014.

➤ **2019-11-12 06 - Aménagement des abords de l'église**

Madame le Maire propose d'engager une réflexion pour aménager les abords de l'église dans le même esprit que devant la mairie le long du parking de l'église. Elle donne connaissance des propositions d'aménagement par l'entreprise Yves Martinel. Au cours de la discussion, les élus s'interrogent si la suppression des végétaux serait effectuée par les employés communaux et souhaitent retravailler ce projet.

➤ **2019-11-12 07 - Achat auto laveuse :**

Madame le maire rappelle que des devis ont été présentés lors de la dernière réunion pour l'achat d'une auto laveuse à la salle. De nouveau devis sont proposés pour du matériel un peu plus petit et plus maniable que celui qui avait été proposé (avec batterie). Cet achat va être concrétisé avant la fin de l'année.

| |
|---|
| 2019-11-12 08 - Informations diverses. |
|---|

- Pour le départ en retraite de Jean Luc Blier, agent technique, Madame le Maire propose de partager le verre de l'amitié avec les membres du conseil municipal et le personnel communal le 4 décembre 2019 à 18 heures. Son départ en retraite sera officialisé à l'occasion de la Cérémonie des vœux qui est fixée le 10 janvier 2020.

Registre des délibérations de la commune de Saint-Quentin sur le Homme

- Les invitations pour l'inauguration des caves de l'ancien presbytère et l'exposition « Le presbytère et son environnement » organisée par l'Histotheque Jean-Vitel sont distribuées aux élus. Celle-ci aura lieu le samedi 30 novembre 2019 à 11 heures.
- Des colis seront distribués pour les personnes absentes pour raison de santé.
- Claude Hardy interroge sur l'avancement de la signalétique en campagne par rapport à la mise en place des panneaux de rue. Mr Baillard informe que les plaques vont bientôt être livrées. Les employés planteront les 110 panneaux cet hiver.
- Emmanuelle Poullain fait part des réunions organisées pour échanger sur les problématiques concernant la santé dans le Sud-Manche.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 10 décembre à 20 h 30.